



Lettre d'information aux Clubs de la Ligue Rhône-Alpes  
de Pétanque et de Jeu Provençal

Numéro 2  
Mai 2003

## EDITO



Depuis le début de notre mandat de 4 ans, la nouvelle équipe a multiplié rencontres et réunions pour concrétiser les grandes orientations que j'avais fixées. Sans omettre bien sur le leitmotiv de la ligue : Dynamisme et efficacité tout en conservant la convivialité nécessaire à la bonne entente du groupe. Pari gagné, les organisateurs de concours nationaux et internationaux sont réunis régulièrement, et les championnats de ligue ont été revus et corrigés afin de mettre en place notre vitrine, le week-end de Pentecôte. Bientôt, vous verrez apparaître le championnat de ligue en Triplette Provençal, en Doublette Vétérans, la Super Ligue Féminine, et enfin le championnat de Tir de précision. Beaucoup de nouveautés comme vous pouvez le constater.

Bien entendu, l'outil informatique est omniprésent dans notre fonctionnement. Dernièrement, une plaquette de présentation a vu le jour, elle deviendra rapidement l'outil de communication dont nous avons besoin.

Côté budget, nous avons profité du dernier contrat d'objectifs avec la Région Rhône-Alpes. L'occasion m'est donnée de féliciter mon prédécesseur et son équipe, car il fallait y croire, ils ont réussi. Pour la suite, je suis aujourd'hui en mesure de vous informer qu'un second contrat va être signé avec cette même région Rhône-Alpes. Cet accord nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité, il symbolise aussi la reconnaissance de notre sport au niveau des élus. Bien d'autres chantiers sont évidemment ouverts qui devraient donner à notre ligue un visage novateur adapté au nouveau mode de fonctionnement du sport en Rhône-Alpes.

Une nouvelle équipe, de nouvelles orientations, des réalisations concrètes. Voilà qui est de bon augure à l'orée du 3<sup>ème</sup> millénaire.

Le Président, Michel DESBOIS

## Des nouveaux locaux pour la Ligue !

Le siège de la Ligue Rhône-Alpes transféré dans les locaux du C.R.O.S. à Bourgoin en 2002, ne disposait que de locaux provisoires dans l'attente de la rénovation de la Maison Dietrich, nouveau siège du CROS.

Situé en plein centre de Bourgoin cette bâtisse a été réaménagé en bureaux et salles de réunions fonctionnels. La Ligue Rhône-Alpes dispose ici d'un bureau permanent, d'une réception postale et des moyens de secrétariat du CROS. Trois salles de réunion sont à notre disposition et le Comité Directeur ainsi que la Commission féminine ont tenu leur première réunion dans ces nouveaux locaux le 8 mars dernier.



Le partenaire de la  
Ligue Rhône-Alpes

## Lettre cherche nom de baptême

La lettre « Plein Fer » cherche un nouveau titre. Cette appellation étant déposée, nous ne pouvons plus l'utiliser. Avis aux amateurs, le concours d'idée est ouvert : adressez vos propositions à la Ligue Rhône-Alpes.

Ligue Rhône-Alpes de Pétanque et de Jeu Provençal

16 Place Jean-Jacques Rousseau - BP 174 - 38340 Bourgoin-Jallieu Cedex - Tél. 04.74.19.00.59



# Contrat d'objectifs 2003 - 2005

*Ligue Rhône-Alpes et Région Rhône-Alpes ont signé un nouveau contrat d'objectifs : notre partenariat est ainsi confirmé pour 3 ans.*



## Qu'est-ce qu'un contrat d'objectifs

- Il s'agit d'un accord d'aide du CONSEIL REGIONAL pour favoriser et financer le développement du Sport Pétanque au sein de notre Ligue, dans le cadre d'un programme qui s'échelonne sur trois ans. Les bénéficiaires sont la Ligue, les Comités sportifs régionaux ainsi que les clubs affiliés à Jeunesse et Sports
- Le contrat d'objectifs est un document qui précise les termes du partenariat régional. C'est un document qui met en valeur les projets innovants des ligues sportives régionales et permet de définir puis d'évaluer une politique sportive
- Le contrat d'objectifs est une aide à projet, il permet d'aider à la structuration du mouvement sportif à l'échelon régional
- Utilisation du logo type de la Région Rhône-Alpes sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre du contrat d'objectifs ou tous les supports matériels acquis ou réalisés au titre du contrat d'objectifs.
- La Ligue Rhône-Alpes de Pétanque est le seul interlocuteur de la Région.

## Les axes de développement, les objectifs généraux

### 1<sup>er</sup> axe : Structuration administrative

- Communication : améliorer les moyens de communications de la Ligue par la création d'une plaquette, l'édition d'un bulletin régional aux clubs et comité départementaux, la communication de l'actualité régionale.
- Informatique : se doter de moyens informatiques multimédias : couverture photos de nos manifestations, développement des sites Internet.
- Formation régionale : les éducateurs, les arbitres et les dirigeants. L'objectif est de former de nouveaux éducateurs fédéraux, de nouveaux arbitres, ainsi que de nouveaux dirigeants.
- Création d'une commission médicale et renforcement de la présence médicale sur les manifestations



### 2<sup>ème</sup> axe : Ouverture vers de nouveaux public et sur de nouveaux territoires

- Actions d'initiation et de découverte sportive : vers les écoles primaires, présentation de notre discipline et démonstrations
- Promotion auprès des clubs du chèque sport institué par la région
- Organisation de compétitions et de journées d'animations régionales
- Mise en place d'animateurs et mise à disposition d'installations et de matériel auprès des handicapés.
- Animation en partenariat avec les Comités régionaux handisport et sport adapté.
- Aide à la création de nouvelles associations pétanque après recensement et mise en place d'une politique d'accompagnement des clubs à leur création.



## Contrat d'objectifs 2003 - 2005 (suite)

### 3<sup>ème</sup> axe : Détection et perfectionnement de l'élite régionale

- Actions en amont du club France
- Organisation de stages de détection et de perfectionnement des espoirs jeunes et féminins.
- Désignation d'éducateurs formés à la sélection afin de superviser les jeunes joueurs susceptibles de constituer l'élite régionale du niveau départemental au niveau national.
- Suivi médical et soutien psychologique de l'élite régionale dans la catégorie "espoirs".
- Participation à des épreuves nationales et internationales.
- Dotation en équipement et en matériel des membres de l'équipe d'élite régionale dans la catégorie "espoirs".



Sélection Ligue Jeunes 2002

### Quelques chiffres

Aide régionale sur 3 ans, total : **53 350 €**

Axes	2003	2004	2005
Structuration administrative	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Investissement matériel Ligue	6 000 €		
Ouverture nouveaux publics	5 000 €	5 000 €	4 000 €
Détection et perfectionnement de l'élite	9 000 €	9 000 €	6 350 €

### Qui peut bénéficier du Contrat d'Objectifs ?

- La Ligue Rhône-Alpes
- Les Comités Départementaux
- Les clubs affiliés Jeunesse et Sports

### Comment en bénéficier ?

Toute action entreprise par un Comité ou Club devra faire l'objet d'une demande au préalable sur un formulaire mis à disposition par la Ligue. Ce formulaire comprendra la description de l'action envisagée et correspondant aux axes de développements tel que défini plus haut, ainsi qu'un budget prévisionnel aussi précis que possible.

La commission « Contrat d'objectifs » statuera sur les différentes demandes et soumettra au Comité Directeur ses propositions de participation au financement des actions programmées.

Les demandes devront être déposées **avant le 1<sup>er</sup> juin** pour l'exercice en cours. Les années suivantes elles devront être effectuées avant le **1<sup>er</sup> avril**.

Le paiement ne s'effectuera que lorsque l'action aura été menée à terme avec présentation des **factures acquittées libellées au nom de la Ligue Rhône-Alpes**.

### Renseignements

Les Clubs ou Comités intéressés par ce projet peuvent s'adresser au responsable du suivi de ces projets, à savoir :

**Raymond CASTANT - 49, chemin de la Noyelle - 01170GEX (Tel. 04.50.41.63.12)**

**Email : Raymond.Castant@petanque.fr**



**Rhône-Alpes Pétanque, le seul mensuel régional sur la Pétanque**

Chaque mois, toute l'actualité de la pétanque régionale. Contactez vos correspondants départementaux pour faire passer vos informations ou proposer un article.



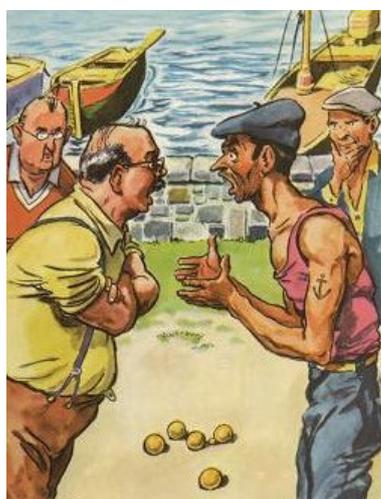
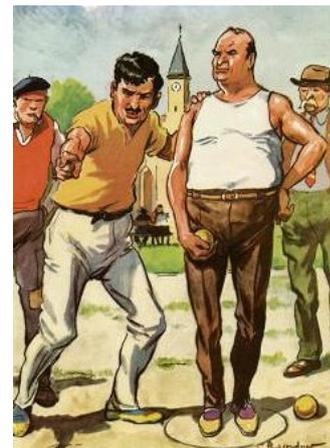
## Du côté de la discipline ...

### Règlements, lois, Comités, Ligues ... essayons d'y voir clair !

Les Fédérations sportives doivent constituer en leur sein des organes disciplinaires indépendants qui peuvent prendre des sanctions vis-à-vis des groupements sportifs affiliés ainsi que vis-à-vis de leurs licenciés. L'organe disciplinaire de la FFPJP se décompose en différentes instances :

- Les Commissions Départementales de Discipline
- Les Commissions Régionales de Discipline
- La Commission Fédérale de Discipline
- La Commission Nationale de Discipline

Leurs attributions respectives trouvent leur origine à la fois par leur territorialité ou par la valeur des griefs qu'elles ont à examiner ou aussi par la qualité des personnes s'étant rendues coupables d'infractions.



La **Commission Départementale** est compétente pour juger, en première instance, les faits qui se déroulent sur son département et lorsque ceux-ci ne dépassent pas une certaine gravité. Elle n'est pas compétente pour examiner des griefs faits à un membre du Comité Directeur Départemental, à un Arbitre ou à un Éducateur Fédéral.

La **Commission régionale** est compétente pour les faits qui se déroulent dans tous les départements qui composent la Ligue et lorsque ceux-ci ont échappé au ressort des Commissions Départementales de part leur gravité ou la qualité de leur auteur. Elle a aussi compétence pour examiner les appels consécutifs aux décisions prises par les Commissions Départementales. Dans ce cas elle juge en dernier ressort.

La **Commission Fédérale** a compétence pour examiner les faits qui se déroulent sur la totalité du territoire national (métropole et outre-mer). Elle intervient en première instance pour juger des incidents s'étant produits à l'occasion de manifestations placées sous son égide ainsi que pour un comportement fautif de membres en délégation officielle lors de manifestations nationales.

Elle a aussi compétence pour juger un comportement fautif de la part de Membres Dirigeants Régionaux ou Nationaux.

La Commission nationale intervient exclusivement en appel pour examiner les affaires jugées en première instance par les Commissions Départementales, Régionale et Fédérale. Elle juge en dernier ressort.

Il n'est pas permis à un licencié de saisir en appel une juridiction civile sans avoir préalablement épuisé les voies de recours internes à la Fédération et au mouvement sportif.

Ainsi, préalablement à la saisine d'un Tribunal, le conflit doit être soumis au comité National Olympique et Sportif qui établira un rapport de conciliation qui sera soumis aux parties qui sont libres de l'accepter ou de le refuser.

**Lionel BAU**

**Président de la Commission Régionale de Discipline**



## Coup de chapeau !

Au Comité de la Haute-Savoie, pour la parfaite organisation du 17<sup>ème</sup> Mini Bol d'Or Féminin de la Ligue Rhône-Alpes, qui s'est déroulé à Annecy, les 22 et 23 mars derniers.

Une équipe accueillante et chaleureuse qui a également eu l'honneur d'accueillir pour cette manifestation, la Commission Féminine Nationale, venue prendre quelques bonnes idées en Rhône-Alpes, pour la promotion de la pétanque féminine.

